

VILLE D'HERICOURT

BOURSE MUNICIPALE

ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026

CRITERES D'ATTRIBUTION

- Cette bourse est attribuée aux familles selon les critères suivants :
 - Familles habitant Héricourt, Bussurel et Tavey le jour de la rentrée scolaire
 - Ayant un ou plusieurs enfants scolarisés dans un lycée d'enseignement général (seconde, première, terminale) ou dans un lycée d'enseignement professionnel (CAP, BEP, BAC PRO) ou en classe de 1ère année d'apprentissage ou élèves scolarisés à l'ADAPEI
 - Dont les ressources font apparaître un quotient annuel inférieur ou égal à 10 560 €
- Le revenu annuel pris en compte est constitué de l'ensemble des ressources de l'année 2024. Cette somme est divisée par le nombre de personnes constituant le foyer.

MONTANT(S) DU VERSEMENT

La bourse est de 100 € par enfant scolarisé dans un lycée d'enseignement général ou scolarisé à l'ADAPEI ou de 120 € pour un enfant scolarisé dans un lycée d'enseignement professionnel ou en 1ère année d'apprentissage, et sera versée directement sur le compte bancaire des parents ou de l'enfant majeur (sur autorisation des parents).

CONSTITUTION DU DOSSIER

Imprimé à remplir en y joignant les documents suivants :

- Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2024 (en cas de concubinage, fournir les deux avis d'imposition)
- Justificatif de domicile le jour de la rentrée (copie facture loyer, EDF, téléphone...)
- Certificat de scolarité 2025/2026
- R.I.B ou R.I.P des parents ou de l'étudiant majeur

DOSSIER À ENVOYER OU À DÉPOSER AU C.C.A.S.
AU PLUS TARD LE VENDREDI 24 OCTOBRE 2025

C.C.A.S D'HÉRICOURT
45 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
TEL. 03 84 36 67 70
Courriel : accueil.ccas@hericourt.com